



Arrondissement de Thann-Guebwiller
Département du Haut-Rhin

6, place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM

Tél. 03 89 49 45 08
Fax 03 89 49 94 61

ARRETE N° 33/2017

Interdiction de stationner rue du Puits

Le Maire de Niederhergheim,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2 ;

Vu le Code de la route ;

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement rue du Puits, côté Est sur une distance de 40m, afin d'éviter l'engorgement de la rue.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement rue du Puits, sur une distance de 40m, est interdit du côté Est (voir plan joint) ;

Article 2 : Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route ;

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Gendarmerie d'Ensisheim,
- Pour affichage,
- Pour archivage.

fait à Niederhergheim, le 14 mars 2017



Le Maire,

Gilbert MOSER

Commune : NIEDERHERGHEIM
Département : 680

Section : 21
Parcelle : 0069

Echelle d'édition : 417
Date d'édition : 14/03/2017

Source : DGFIP

